Belvaux/Sanem, le 27 août 2025

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail en date du 13 août 2025, réf N° **3A/2025/2517/176,** la société

LYCEE BELVAL

a eu **l'autorisation pour l'explotation d'un pont élévateur de la marque MAHA, du type DUO CM R-AS40/50CM, avec le numéro de construction 10013839 à Belvaux, 100, Avenue du Blues.**

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **délai de quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **27 août 2025 au 06 octobre 2025 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven

Administration Communale SANEM

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Pour la Bourgmestre empêchée,
Simone Asselborn-Bintz

Steve Gierenz, échevin